



Mise à jour : juillet 2006

## **AIDES AUX PERSONNES HANDICAPEES (AGEFIPH)**

- Subvention d'un montant maximum de 10.675 € versée en complément d'un cofinancement minimum de 1 525 €.
- Objectif : Assurer un emploi pérenne compatible avec le handicap.
- Accompagnement (formation de la personne handicapée et suivi de l'entreprise).
- Public : Personnes demandeurs d'emploi et handicapées bénéficiaires de la loi de 1987.

Contact à la CCI du Lot : Service Création d'Entreprise  
05 65 20 35 52 – [odile.combebias@lot.cci.fr](mailto:odile.combebias@lot.cci.fr)